

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 septembre 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Etcheverry, Recart, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusés : Mmes et MM. Davril (procuration à M. Baudry), Yaouanc (procuration à Mme Bonzon), Bigoteau, David (procuration à M. Bigé) et Dallet.

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

N° 9 : Objet : Suppression de postes

Le maire rappelle au conseil que conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, après avis du comité technique paritaire intercommunal.

Considérant la nécessité pour une bonne organisation des services et tenir compte des mouvements de personnel tels que départ et avancements de grade,

Le maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet,
- La suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet,
- La suppression de deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet,
- La suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Approuvé le 12/10/2015

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 97 et suivants,

VU le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 29 avril 2014

Le CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE les modifications du tableau des effectifs proposées,

DIT que les suppressions de poste prendront effet le 1^{er} octobre 2015.

Vote : 14

Pour : 17 dont 3 procurations

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
P. Baudry